

## Situation économique, sociale et territoriale du Portugal

La présente note d'information a pour objectif de fournir des informations en vue de la visite au Portugal, du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2019, d'une délégation de la commission du développement régional du Parlement européen.

### 1. Présentation du Portugal et de son système politique et administratif

Le Portugal est le pays le plus à l'ouest de l'Europe continentale, situé dans la péninsule ibérique. Il possède, au nord et à l'est, des frontières avec l'Espagne. À l'ouest et au sud, le littoral portugais est bordé par l'océan Atlantique sur 1 240 kilomètres. Le territoire du Portugal comprend également les archipels atlantiques des Açores et de Madère.

Dans le nord du Portugal, le paysage est montagneux, tandis que le sud est une région de collines légèrement vallonnées et de plaines. Le sommet le plus élevé du Portugal est le mont Pico, dans les Açores, tandis que le point culminant du Portugal continental se trouve dans la chaîne de montagnes Serra da Estrela. Le climat doux est et tempéré.

Le Portugal continental et Madère sont situés dans la zone horaire de l'Europe occidentale, ce qui signifie que lorsqu'il est midi à Bruxelles, il est 11 heures au Portugal (comme au Royaume-Uni). Les Açores se trouvant plus à l'ouest, lorsqu'il est midi à Bruxelles, il est 10 heures dans l'archipel.

Carte 1: Le Portugal continental



Source: Parlement européen.



Dans l'Union européenne, le Portugal se classe au douzième rang pour sa population (10,2 millions d'habitants) et au treizième pour la superficie de son territoire (92 211,9 km<sup>2</sup>).

Le Portugal est membre de l'Union européenne depuis 1986. En 1999, il comptait parmi les membres fondateurs de la zone euro. Le pays est membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La langue officielle est le portugais. Dans le nord-est du pays, on parle également le mirandais (dans la région de Miranda do Douro), officiellement reconnu comme langue minoritaire. Le portugais est largement répandu dans le monde: la Communauté des pays de langue portugaise (*Comunidade dos Países de Língua Portuguesa*) est composée de neuf États membres sur quatre continents<sup>1</sup>, dont le Brésil (qui compte environ 210 millions d'habitants) et l'Angola (environ 25 millions d'habitants).

Tableau 1: Chiffres clés

	Portugal
Drapeau	
Superficie totale	92 211,9 km <sup>2</sup>
Population (2018)	10 291 027
Densité de population (2016) UE-28 (estimation): 117,5 habitants au km <sup>2</sup>	113,5 habitants au km <sup>2</sup>
Langue	Portugais
Monnaie	Euro

Source: Eurostat.

Le Portugal est une république semi-présidentielle et une démocratie parlementaire. Le président est le chef de l'État. Il est élu au scrutin direct pour un maximum de deux mandats consécutifs de cinq ans. Le président en fonction depuis 2016 est Marcelo Rebelo de Sousa (ancien président du Parti social-démocrate et membre du Parti populaire européen). Les prochaines élections présidentielles doivent se tenir en janvier 2021.

Le gouvernement portugais est formé selon les résultats des élections législatives et il est responsable devant le parlement. Il est dirigé par un Premier ministre, qui est actuellement António Costa, du Parti socialiste (membre du groupe S&D). Ce parti forme un gouvernement minoritaire; il bénéficie du soutien du Bloc de gauche, du Parti communiste portugais et du Parti écologiste «Les Verts». Le gouvernement est responsable de la politique générale du pays et dirige l'administration publique, qui applique les politiques du gouvernement.

L'Assemblée de la République (*Assembleia da República*) est le parlement monocaméral du Portugal. Ses 230 membres sont élus pour un mandat de quatre ans selon un scrutin proportionnel à liste bloquée, suivant la méthode D'Hondt. Les dernières élections ont eu lieu en octobre 2015. Le parti possédant le plus de sièges à l'assemblée est le Parti social-démocrate (89), mais le parti principal au gouvernement est le Parti socialiste (avec 86 sièges). Les prochaines élections doivent se tenir en septembre-octobre 2019.

<sup>1</sup> Source: <https://www.cplp.org>.

Les partis ou groupes politiques siégeant à l'Assemblée de la République sont les suivants:

- Parti social-démocrate (*Partido Social Democrata*, PSD) – membre du groupe PPE;
- Parti socialiste (*Partido Socialista*, PS) – membre du groupe S&D;
- Bloc de gauche (*Bloco de Esquerda*, BE) – membre du groupe GUE/NGL;
- Centre démocratique et social - Parti populaire (*Centro Democrático e Social - Partido Popular*, CDS-PP) – membre du groupe PPE;
- Parti communiste portugais (*Partido Comunista Português*, PCP) – membre du groupe GUE/NGL;
- Parti écologiste «Les Verts» (*Partido Ecologista «Os Verdes»*, PEV) – non représenté au Parlement européen, mais collabore avec les Verts/ALE;
- Parti «Personnes-Animaux-Nature» (*Pessoas-Animais-Natureza*, PAN) – non représenté au Parlement européen.

En outre, les partis politiques suivants sont représentés au Parlement européen:

- Parti démocrate-républicain (*Partido Democrático Republicano*, PDR) – membre du groupe ALDE;
- Parti de la Terre (*Partido da Terra*, MPT) – membre du groupe PPE.

Le Portugal dispose de 21 représentants au Parlement européen, qui sont membres des groupes PPE (8), S&D (8), ALDE (1) et GUE/NGL (4).

Le Portugal compte en outre 11 représentants au Comité des régions et 12 représentants au Comité économique et social européen.

Tableau 2: Synthèse politique

Chef d'État - président	Marcelo Rebelo de Sousa
Chef du gouvernement - Premier ministre	António Costa
Ministre chargé de la politique de cohésion	Nelson de Souza, ministre de l'aménagement
Élection présidentielle	Dernière élection en date: janvier 2016 Prochaine élection: 2021
Élections législatives	Dernières élections en date: octobre 2015 Prochaines élections: septembre-octobre 2019
Élections locales	Dernières élections en date: octobre 2017 Prochaines élections: 2021

Les collectivités territoriales du Portugal continental sont divisées en paroisses civiles<sup>2</sup> (*freguesias*), municipalités (*municípios*) et régions administratives (*regiões administrativas*). La Constitution entérine les principes de décentralisation administrative (article 237) et d'autonomie financière des collectivités territoriales (article 238).

Le Portugal est doté de deux **régions autonomes**: les Açores et Madère. En raison de leurs caractéristiques géographiques, économiques, sociales et culturelles particulières ainsi que des

<sup>2</sup> Dans de nombreuses sources, les auteurs emploient les termes de «communes» ou de «paroisses»; toutefois, la version française de la Constitution portugaise, publiée sur le site web de l'Assemblée de la République, privilégie l'expression «paroisses civiles».

aspirations historiques de leurs habitants, ces îles bénéficient d'une forme spécifique d'organisation autonome. Elles jouissent d'un vaste pouvoir législatif et adoptent leurs propres politiques, sauf dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la sécurité intérieure. Les deux régions autonomes possèdent deux organes de gouvernement, à savoir une assemblée législative et un gouvernement régional. Leurs autorités locales sont divisées en paroisses civiles et en municipalités. Les Açores et Madère sont considérées comme des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

On compte cinq **régions administratives** au Portugal continental. Elles sont responsables des services administratifs décentralisés, bénéficiant pour cela d'une autonomie financière et administrative. Toutefois, les régions administratives ne disposent pas de conseils élus. En 1998, lors d'un référendum à l'échelle nationale, les électeurs portugais ont rejeté une proposition de réforme de la régionalisation qui aurait porté création de régions autonomes. L'administration des régions incombe principalement aux commissions de coordination et de développement régional (CCDR), des organes décentralisés du gouvernement central dotés d'une autonomie financière et administrative.

Les régions administratives et les régions autonomes sont considérées comme des zones de niveau NUTS 2 et peuvent mettre en œuvre leurs propres programmes opérationnels régionaux (POR). Les régions autonomes sont également considérées comme des zones de niveaux NUTS 1 et 3.

Le Portugal compte 308 **municipalités**, dont la quasi-totalité sont subdivisées en plusieurs paroisses civiles. Les organes représentatifs d'une municipalité sont l'assemblée municipale (*assembleia municipal*) et le conseil municipal (*câmara municipal*). L'assemblée municipale est un organe délibératif et décisionnel. Elle est composée de membres élus au suffrage direct pour un mandat de quatre ans, ainsi que des présidents de tous les conseils des paroisses civiles faisant partie de la municipalité. Le nombre de membres élus au suffrage direct doit être supérieur à celui des présidents des conseils de paroisse civile. Le conseil municipal est l'organe exécutif collégial de la municipalité. Ses membres sont élus au suffrage universel direct. Il est dirigé par le maire (*presidente*). Les municipalités peuvent se regrouper en associations et en fédérations pour gérer leurs activités et intérêts communs.

On compte 3 092 **paroisses civiles** au Portugal. Leurs organes représentatifs sont l'assemblée de la paroisse civile (*assembleia de freguesia*) et le conseil de la paroisse civile (*junta de freguesia*). L'assemblée de la paroisse civile est l'organe de délibération de la paroisse civile. Ses membres sont élus pour un mandat de quatre ans. Le conseil de la paroisse civile est l'organe exécutif collégial de la paroisse civile. Son président (*presidente*) est membre du conseil municipal dont dépend la paroisse. Les paroisses peuvent se regrouper en associations pour gérer leurs activités et intérêts communs.

Les tâches qui incombent aux municipalités et aux paroisses civiles visent à satisfaire aux besoins des communautés locales, concernant par exemple le développement socio-économique, l'aménagement spatial, les services publics, la collecte des eaux usées, la culture, l'environnement, etc.

Tableau 3: Compétences des paroisses civiles et des municipalités

Paroisse civile	Municipalité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures rurales et urbaines</li> <li>• Services publics</li> <li>• Éducation</li> <li>• Culture, loisirs et sport</li> <li>• Soins de santé primaires</li> <li>• Protection sociale</li> <li>• Protection civile</li> <li>• Environnement et santé</li> <li>• Développement</li> <li>• Aménagement urbain et rural</li> <li>• Protection de la communauté</li> <li>• Parmi les missions de la paroisse civile figurent également des activités d'aménagement, de gestion et d'investissement, le cas échéant et selon les conditions prévues par la loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures rurales et urbaines</li> <li>• Énergie</li> <li>• Transports et communications</li> <li>• Éducation, enseignement et formation professionnels</li> <li>• Patrimoine, culture et science</li> <li>• Loisirs et sport</li> <li>• Santé</li> <li>• Protection sociale</li> <li>• Logement</li> <li>• Protection civile</li> <li>• Environnement, drainage et assainissement</li> <li>• Protection des consommateurs</li> <li>• Promotion du développement</li> <li>• Aménagement du territoire et urbanisme</li> <li>• Police municipale</li> <li>• Coopération extérieure</li> </ul>

Source: Comité des régions.

Outre les municipalités et les paroisses civiles, le Portugal compte d'autres types d'autorités locales, telles que 21 communautés intermunicipales (*comunidades intermunicipais*), des associations de municipalités et deux aires métropolitaines (*áreas metropolitanas*) – Lisbonne et Porto – ainsi que des communautés urbaines. Leur fonction principale est la coordination des investissements municipaux d'intérêt commun. La gestion stratégique, économique, sociale et territoriale relève également de leur compétence<sup>3</sup>.

Carte 2: La division administrative du Portugal



Source: © Image utilisée sous licence de Shutterstock.com.

<sup>3</sup> Source: Comité des régions.

## 2. Situation socio-économique

Le Portugal compte plus de 10 millions d'habitants. Avec 113,5 habitants par kilomètre carré, le Portugal est proche de la moyenne de l'Union européenne (117,5 habitants par km<sup>2</sup> dans l'UE-28). Le taux de fécondité total est de 1,36, un chiffre nettement inférieur à la moyenne européenne (1,6). Depuis 2010, la population portugaise a lentement diminué, passant de 10,57 millions d'habitants à 10,29 millions en 2018. Le niveau d'éducation ne cesse de s'améliorer. En 2000, seuls 11 % de la population âgée de 30 à 34 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur. En 2017, ce chiffre s'élevait déjà à 33,5 % (la moyenne de l'Union étant alors de 39,9 %<sup>4</sup>).

Lisbonne est la capitale du Portugal. Sa population de plus de 550 000 habitants en fait la plus grande municipalité portugaise. Elle constitue, avec 17 autres municipalités, l'aire métropolitaine de Lisbonne, peuplée par quelque 3 millions d'habitants. La seconde aire métropolitaine est formée par Porto et 16 autres municipalités. À elles deux, ces aires métropolitaines rassemblent près de la moitié de la population portugaise.

L'économie du Portugal a été fortement touchée par la crise économique. Le pays a souffert de l'augmentation du déficit et de la dette publics. En 2011, le Portugal a dû présenter une demande d'assistance financière et s'est vu accorder un renflouement à hauteur de 78 milliards d'EUR par l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI).

Depuis, l'économie nationale connaît une reprise progressive. Les réformes structurelles mises en place avec l'aide de l'Union et du FMI ont amélioré la productivité et la compétitivité. Le gouvernement actuel a réussi à réduire notablement le déficit public. En 2016, ce déficit représentait 2 % du PIB, soit son niveau le plus bas depuis l'adhésion du Portugal à la zone euro en 1999. En 2017, la croissance du PIB réel a atteint 2,8 %, son taux le plus élevé depuis 2000. L'aspect le plus important est que cette croissance génère de nouveaux emplois: le taux de chômage a chuté de 16,4 % en 2013 à 7 % en 2018 (et de 38,1 % à 20,1 % chez les jeunes). Toutefois, la dette publique colossale (autour de 120 % du PIB) demeure une faiblesse majeure pour l'économie nationale.

Depuis son entrée dans l'Union, le Portugal en est l'un des États membres les moins développés. En 2006, son PIB par habitant exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) représentait 83 % de la moyenne de l'Union et était inférieur non seulement à celui de la Grèce, mais aussi à ceux des nouveaux États membres qu'étaient Chypre et la Slovaquie. En dépit de la reprise économique, en 2017, le PIB par habitant du Portugal exprimé en SPA ne s'élevait qu'à 77 % de la moyenne européenne, constituant le neuvième PIB le plus faible dans l'Union.

Tableau 4: Taux de croissance du PIB réel (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Portugal	- 3,0	1,9	- 1,8	- 4,0	- 1,1	0,9	1,8	1,9	2,8
UE	- 4,3	2,1	1,7	- 0,4	0,3	1,8	2,3	2,0	2,4

Source: Eurostat.

<sup>4</sup> Source: Eurostat.

Tableau 5: Déficit et excédent publics (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Portugal	- 9,8	- 11,2	- 7,4	- 5,7	- 4,8	- 7,2	- 4,4	- 2,0	- 3,0
UE	- 6,6	- 6,4	- 4,6	- 4,3	- 3,3	- 2,9	- 2,3	- 1,7	- 1,0

Source: Eurostat.

Tableau 6: Dette publique brute (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Portugal	83,6	96,2	114	126,2	129,0	130,6	128,8	129,2	124,8
UE	73,3	78,8	81,4	83,8	85,7	86,4	84,4	83,3	81,6

Source: Eurostat.

Tableau 7: Taux d'emploi chez les 20-64 ans

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Portugal	71,1	70,3	68,8	66,3	65,4	67,6	69,1	70,6	73,4
UE	69,0	68,6	68,6	68,4	68,4	69,2	70,1	71,1	72,2

Source: Eurostat.

Tableau 8: Taux de chômage (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Portugal	12,0	12,9	15,8	16,4	14,1	12,6	11,2	9,0	7,0
UE	9,6	9,7	10,5	10,9	10,2	9,4	8,6	7,6	7,0

Source: Eurostat.

Avant la crise économique, les exportations ne représentaient que 31 % du PIB du Portugal et les importations seulement 38,6 %: en 2007, le déficit commercial était de - 7,6 %. Depuis lors, toutefois, le Portugal enregistre des importations stables et des exportations en augmentation quasi constante. Il affiche en outre, depuis 2013, un léger excédent commercial: en 2017, les exportations représentaient 42,7 % et les importations 41,9 % du PIB, ce qui s'est traduit par un excédent commercial de 0,8 % du PIB<sup>5</sup>.

Les principales destinations d'exportation sont l'Espagne (20,9 %), la France (13,4 %), l'Allemagne (10,7 %), le Royaume-Uni (9,5 %) et les États-Unis (5,5 %). Pour des raisons historiques, les anciennes colonies portugaises sont également d'importants partenaires commerciaux. En 2017, les exportations vers l'Angola représentaient 3,3 % du total des exportations, tandis que celles vers le Brésil s'élevaient à 2,7 %. Le Portugal exporte principalement des minéraux et des métaux, des machines, des produits chimiques et des produits agroalimentaires<sup>6</sup>.

Les principaux partenaires du Portugal en matière d'importations sont l'Espagne (30 %), l'Allemagne (12,7 %), la France (7,7 %), les Pays-Bas (5,1 %) et l'Italie (4,8 %). Les principaux produits importés

<sup>5</sup> Source: Eurostat.

<sup>6</sup> Source: <https://www.pordata.pt> - données provisoires pour 2017.

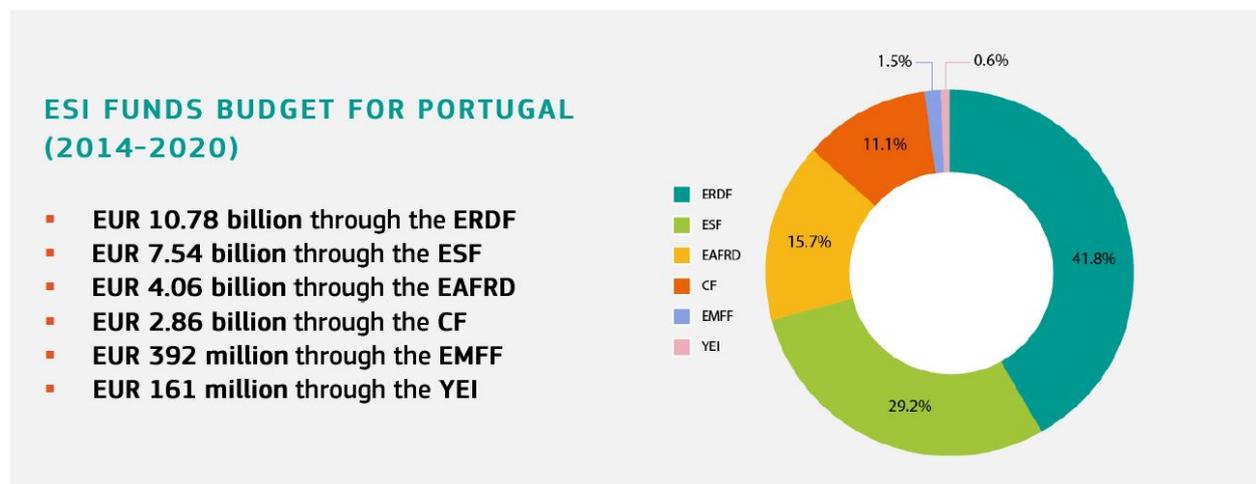
sont semblables aux produits exportés: minéraux et métaux, machines, produits chimiques et produits agroalimentaires.

Le Portugal est par ailleurs une importante destination touristique. En 2017, il s'agissait de la neuvième destination la plus fréquentée dans l'Union, d'après un classement établi en fonction du nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique (72 millions de nuitées au total, dont 48,9 millions par des non-résidents). Le nombre total de visiteurs s'élevait à 24,5 millions (dont 14,3 millions de non-résidents)<sup>7</sup>.

### 3. La politique de cohésion de l'Union européenne au Portugal, 2014-2020<sup>8</sup>

Pour la période de programmation 2014-2020, le Portugal dispose de 25,8 milliards d'EUR provenant des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) [dont le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)], auxquels s'ajoute une contribution nationale à hauteur de 6,9 milliards d'EUR, pour un total de 32,7 milliards d'EUR en soutien au développement socio-économique du pays.

Illustration 1: Allocations au titre des Fonds ESI en faveur du Portugal, 2014-2020



Source: Commission européenne, Fonds structurels et d'investissement européens – Portugal: fiche technique par pays, 2016.

Pour la période 2014-2020, le Portugal peut prétendre à un soutien de 21,46 milliards d'EUR au titre de la politique de cohésion de l'Union européenne:

- 16,67 milliards d'EUR pour les régions moins développées (Nord, Centre, Alentejo et Açores);
- 257,6 millions d'EUR pour les régions en transition (Algarve);
- 1,28 milliard d'EUR pour les régions plus développées (Lisbonne et Madère);
- 2,86 milliards d'EUR au titre du Fonds de cohésion;
- 122,4 millions d'EUR pour la coopération territoriale européenne;
- 115,7 millions d'EUR à titre spécial pour les régions ultrapériphériques;
- 160,8 millions d'EUR en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Sur ce montant, la contribution du Fonds social européen (FSE) au Portugal représente 7,6 milliards d'EUR, qui aideront à remédier aux répercussions sociales de la crise économique et à soutenir une reprise créatrice d'emplois.

<sup>7</sup> Source: Eurostat.

<sup>8</sup> Cette section s'appuie sur les pages web de la Commission européenne, en particulier les pages «[European Structural and Investment Funds – Portugal: Country Factsheet 2016](#)» et «[Cohesion Policy and Portugal](#)».

Le Portugal gère onze programmes opérationnels au titre de la politique de cohésion de l'Union, à savoir:

- sept programmes opérationnels régionaux (dont deux en faveur des régions ultrapériphériques) financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et par le FSE;
- quatre programmes opérationnels thématiques: «Compétitivité et internationalisation» (cofinancé par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion), «Développement durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles» (cofinancé par le Fonds de cohésion), «Capital humain» et «Inclusion sociale et emploi» (tous deux cofinancés par le FSE).

En outre, un programme opérationnel thématique est dédié à l'assistance technique.

Carte 3: Admissibilité au bénéfice des Fonds structurels (FEDER et FSE) pour la période 2014-2020



Structural Funds (ERDF and ESF) eligibility 2014-2020

- Less developed regions  
(GDP/head < 75 % of EU-27 average)
- Transition regions  
(GDP/head between  $\geq 75$  % and < 90 % of EU-27 average)
- More developed regions  
(GDP/head  $\geq 90$  % of EU-27 average)

Source: Commission européenne, «[Cohesion Policy and Portugal](#)».

Le Portugal continental est divisé en cinq zones de niveau NUTS 2: une région plus développée (Lisbonne), une région en transition (Algarve) et trois régions moins développées (Nord, Centre et Alentejo). Par ailleurs, les Açores sont considérées comme une région moins développée et Madère comme une région plus développée.

L'accord de partenariat conclu avec le Portugal s'articule autour des enjeux et priorités d'investissement suivants:

- promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation des entreprises, y compris en développant l'économie et en améliorant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement de leurs investissements et de services commerciaux avancés;
- encourager le transfert de connaissances en recherche et développement entre les universités et les entreprises, renforcer les systèmes de recherche et d'innovation dans les entreprises et développer un environnement des entreprises plus favorable à l'innovation;
- accroître la compétitivité économique en renforçant la production de biens et services exportables;
- remédier au chômage, en particulier chez les jeunes, grâce à l'initiative pour l'emploi des jeunes, améliorer la qualité de l'éducation et de la formation et mieux adapter l'enseignement aux besoins du marché du travail; améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre active et prévenir l'abandon scolaire prématuré;
- réduire la pauvreté en facilitant l'accès aux services et en soutenant l'économie sociale;
- contribuer à la modernisation de l'administration publique par le renforcement des capacités et des investissements dans le développement des ressources humaines et l'e-gouvernance;
- soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources: efficacité énergétique et gestion améliorée des ressources naturelles.

Au Portugal, la politique de cohésion de l'Union est coordonnée par le ministère de l'aménagement, actuellement dirigé par Nelson de Souza.

#### 4. Coopération territoriale européenne

Au cours de la période de programmation 2014-2020, le Portugal participe à neuf programmes de coopération territoriale européenne (CTE), dont deux transfrontaliers, trois transnationaux et quatre interrégionaux.

Le Portugal participe aux **programmes transfrontaliers** suivants:

- programme de coopération «Interreg V-A Espagne-Portugal [Madère-Açores-Canaries(MAC)]» (contribution du FEDER: 126,5 millions d'EUR);
- programme de coopération «Interreg V-A Espagne-Portugal (POCTEP)» (contribution du FEDER: 365,7 millions d'EUR).

Il participe également aux trois **programmes transnationaux** suivants:

- espace atlantique [ES-FR-PT] (contribution du FEDER: 140 millions d'EUR);
- Méditerranée [EL-ES-FR-HR-IT-MT-PT-SL] (contribution du FEDER: 224,3 millions d'EUR);
- Europe du Sud-Ouest [ES-FR-PT] (contribution du FEDER: 141,8 millions d'EUR).

Enfin, le Portugal participe aux quatre **programmes interrégionaux** suivants: Interreg Europe, Interact, l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) et le programme de développement urbain en réseau (Urbact).

#### 5. La région du Nord, Porto et Braga

Le Nord (Norte) est la région administrative la plus septentrionale du Portugal. Elle possède une frontière de 568 km avec l'Espagne et 143 km de littoral. La région représente 23 % de la superficie



- Arouca
- Espinho
- Gondomar
- Maia
- Matosinhos
- Oliveira de Azeméis
- Paredes
- Porto
- Póvoa de Varzim
- Santa Maria da Feira
- Santo Tirso
- São João da Madeira
- Trofa
- Vale de Cambra
- Valongo
- Vila do Conde
- Vila Nova de Gaia

Braga est une municipalité du nord du Portugal. Elle est dotée d'une population de 181 000 habitants et forme, avec les municipalités environnantes, la troisième plus grande agglomération urbaine du Portugal. Ses 2000 ans d'histoire, son héritage romain et son architecture exceptionnelle font de Braga une destination touristique très prisée: elle figure au deuxième rang des meilleures destinations européennes, d'après le classement des voyageurs 2019 de l'organisation «European Best Destinations». Le maire de la ville est Ricardo Rio, du Parti social-démocrate.

## **6. Programme opérationnel régional «Nord»**

Pour la période de programmation 2014-2020, le programme opérationnel «Nord» dispose d'un budget de 4,2 milliards d'EUR, dont 3,38 milliards relèvent de la contribution financière de l'Union (2,72 milliards d'EUR du FEDER et 0,68 milliard d'EUR du FSE). Le programme s'articule autour de neuf grandes priorités:

- recherche, développement et innovation;
- compétitivité et internationalisation de l'économie régionale;
- économie à faible intensité de carbone;
- qualité de l'environnement;
- système urbain;
- emploi et mobilité des travailleurs;
- inclusion sociale et pauvreté;
- éducation et formation tout au long de la vie;
- capacités institutionnelles.

L'autorité de gestion est la Commission de coordination et de développement régional du Nord (*Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional do Norte 2020*).

\*\*\*

**Clause de non-responsabilité**

Le présent document est fourni aux députés au Parlement européen et à leur personnel à l'effet de soutenir leurs missions parlementaires et ne correspond pas nécessairement à la position officielle du Parlement européen. Il ne prétend pas à l'exhaustivité.

© Union Européenne, 2019.

Contact: [Poldep-Cohesion@ep.europa.eu](mailto:Poldep-Cohesion@ep.europa.eu)

**Retour d'information**

Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires, veuillez envoyer un courriel au secrétariat Poldep-Cohesion à l'adresse suivante [poldep-cohesion@ep.europa.eu](mailto:poldep-cohesion@ep.europa.eu)

**Département thématique B**

Ressortissant à la direction générale des politiques internes du Parlement européen, le département thématique B est l'unité de recherche qui fournit des conseils spécialisés aux cinq commissions parlementaires suivantes: agriculture et développement rural; culture et éducation; pêche; développement régional; et transport et tourisme. Les travaux d'expertise sont élaborés en interne ou par des prestataires externes.

**Pour retrouver toutes les publications REGI:**

<http://www.europarl.europa.eu/supporting-analyses>